

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*  
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la mise en  
conformité de l'assainissement de la commune de  
BUDLING  
Accord avant le délai de 2 mois  
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président du  
Syndicat intercommunal pour l'assainissement  
de Koenigsmacker, Hunting et Malling  
Mairie de Koenigsmacker - BP 90009

57978 - KOENIGSMACKER

Metz, le 14 Février 2013

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Mise en conformité du système d'assainissement  
de la commune de BUDLING**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 décembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BUDLING où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :  
SAFEGE

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER